

PLUi du Puy-Sainte-Réparate : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 26 août 2026

Le document d'urbanisme en vigueur au Puy-Sainte-Réparate (Bouches-du-Rhône) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 6 mars 2026. Il délimite 84 zones, dont 36 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 26 août 2026.

- Le PLUi du Puy-Sainte-Réparate s'applique dans sa version du 6 mars 2026 ; nous publions 8 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 84 zones : 36 urbaines (U), 4 à urbaniser (AU), 23 agricoles (A) et 21 naturelles (N).
- Sur les 126 communes des Bouches-du-Rhône dont nous publions le document, Le Puy-Sainte-Réparate occupe le rang 39 par le nombre de zones délimitées : 32 zones de plus que la médiane du département (52 zones).
- 352 autorisations d'urbanisme ont été délivrées au Puy-Sainte-Réparate depuis 2013, pour 1 276 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	84 zones
Zones urbaines (U)	36 zones
Zones à urbaniser (AU)	4 zones
Zones agricoles (A)	23 zones
Zones naturelles (N)	21 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Version du	6 mars 2026
Partition GPU	DU_200054807_B
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/2f3/200054807_reglement_20260306_B.pdf
Règles extraites	8 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques au Puy-Sainte-Réparate

Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt, Rupture de barrage, Transport de marchandises dangereuses
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	27 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	1er avril 2023
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/le-puy-sainte-reparate-13080>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.